

CONSEIL MUNICIPAL – REUNION DU 25/03/2013

Date de convocation : 18/03/2013

Date d'affichage : 18/03/2013

L'an deux mil treize, le vingt-cinq mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Joël LELARGE, Maire, assisté de Mesdames Christiane DEBAISIEUX et Jeannine ALNET, Mesdemoiselles Isabelle CARDON et Mathilde HÉBERT, Messieurs Jean-Pierre TOUZÉ, Georges GUENET, Yann LEBOURG, Jean JACQUES et Lionel CHAINON.

Madame Edith PATY a donné procuration à Monsieur Joël LELARGE.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé et signé.

1) Approbation des Comptes Administratifs 2012

*** Commune**

L'ensemble du Conseil a approuvé les chiffres suivants :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Résultat reporté N-1 :	190 373,25€	Résultat reporté N-1 :	12 420,19€
Dépenses :	200 334,55€	Dépenses :	38 152,55€
Recettes :	286 267,99€	Recettes :	48 384,07€
Excédent :	85 933,44€	Excédent :	10 231,52€
Solde :	298 958,40€	Solde :	22 651,71€
Restes à réaliser :	116 081,00€		
Report à nouveau :	182 877,40€		

*** Assainissement**

L'ensemble du Conseil a approuvé les chiffres suivants :

<u>Section d'exploitation</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Résultat reporté N-1 :	20 355,56€	Résultat reporté N-1 :	- 1 137,75€
Dépenses :	8 991,99€	Dépenses :	8 809,13€
Recettes :	15 889,32€	Recettes :	7 196,89€
Excédent :	6 897,33€	Déficit :	- 2 749,99€
Report à nouveau:	24 502,90€		

2) Vote des Budgets Primitifs 2013

*** Commune**

Le Conseil Municipal,

Procédant à l'établissement du budget primitif de 2013 pour la commune,

Arrête comme suit :

Section de fonctionnement : 481 835 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 176 268 € en dépenses et en recettes

Les taux de contributions directes sont fixés comme suit :

- taxe d'habitation :	10,02
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	16,45
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	44,10
- CFE	14,07

* Assainissement

Le Conseil Municipal,

Procédant à l'établissement du budget de 2013 pour l'assainissement,

Arrête comme suit :

Section d'exploitation : 44 183 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 496 205 € en dépenses et en recettes

Le budget est approuvé à l'unanimité.

3) Convention de co-maîtrise d'ouvrage le Neubourg/Vitot pour les travaux d'AEU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'extension du réseau d'AEU sur les communes du Neubourg et de Vitot, et précise qu'une partie des travaux projetés est sur la limite des 2 territoires.

Aussi apparaît-il nécessaire dans le cadre d'un marché à procédure adaptée de définir le rôle de chaque maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention qui a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement entre les 2 maîtres d'ouvrage dans le cadre de la co-maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Par ailleurs il convient de désigner un coordonnateur, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur et chargé de l'organisation de l'ensemble des opérations de procédure de mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose la candidature de Monsieur le Maire.

Enfin chaque commune doit désigner 3 membres pour siéger à la commission d'attribution en plus du coordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose la candidature de :

- Georges GUENET
- Jean JACQUES
- Jean-Pierre TOUZÉ

4) Dossiers en cours

*** Ecole**

Monsieur le Maire confirme que le projet n'est malheureusement pas retenu pour 2013. Il faut donc le soumettre de nouveau pour 2014.

*** Maison BENOIST (DEBLAUWE)**

La maison a été vidée de son contenu par une entreprise spécialisée le 25 mars.

Monsieur le Maire doit maintenant contacter le notaire qui a été nommé pour la succession.

*** Vitotel Cabaret**

La commission de sécurité est passée le 25 mars afin d'effectuer les vérifications nécessaires à l'octroi de l'avis favorable pour la réouverture de l'ancienne discothèque devenue cabaret.

5) Questions diverses

Monsieur le Maire expose au Conseil avoir reçu de la Fédération Départementale des Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles de l'Eure un chèque de subvention de 500€ concernant l'acquisition d'un paratonnerre pour l'église de Vitotel.

Le Conseil autorise l'encaissement de ce chèque sur le compte 1326-0000.

La séance est levée à 21h00.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu lundi 29 avril 2013 à 19h00 si l'actualité le nécessite.